



Affections cutanées et tégumentaires

(janvier 2017)

Explication

Les affections cutanées (notamment les éruptions, les tumeurs et les ulcérations) sont parmi les motifs les plus fréquents de consultation auprès des médecins de premier recours et des spécialistes tels que les dermatologues. Les affections tégumentaires (notamment des cheveux, des poils et des ongles) sont également communes. Ces affections peuvent être dues à des maladies locales ou peuvent être des signes d'affections systémiques sous-jacentes. Les patients affectés peuvent souffrir de détresse psychologique.

Étiologie

(liste non exhaustive)

- Éruptions
 - a. Maculaires
 - b. Papuleuses
 - c. Vésicobulleuses
 - d. Pustuleuses
- Tumeurs
 - a. Bénignes
 - b. Prémalignes
 - c. Malignes (p. ex. mélanome)
- Ulcérations
 - a. Vasculaires

- b. Infectieuses
- c. Auto-immunes
- d. De pression
- e. Tumorales
- f. Toxiques
- Affections des ongles
 - a. Locales
 - b. Associées à une affection sous-jacente
- Affections des cheveux et des poils
 - a. Alopécie
 - Cicatricielle
 - Non cicatricielle
 - b. Hirsutisme
 - c. Hypertrichose

Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient ayant une affection cutanée ou tégumentaire, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravité et les complications, et mettre en place un plan de prise en charge approprié. En particulier, il est important de déterminer si une affection cutanée ou tégumentaire est bénigne, maligne ou associée à une affection systémique sous-jacente.

Objectifs spécifiques

Dans le cas d'un patient ayant une affection cutanée ou tégumentaire, le candidat devra :

- énumérer et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment celles découlant :
 - a. d'une anamnèse appropriée (p. ex. antécédents pharmacologiques et médicaux);
 - b. d'un examen physique général et d'une évaluation des caractéristiques de la peau (p. ex. morphologie et distribution);
- énumérer et interpréter les examens essentiels, notamment :

- a. les examens qui permettent de distinguer les affections bénignes des troubles plus sérieux (p. ex. biopsie, raclage en cas d'infection fongique);
 - b. les autres examens nécessaires (p. ex. imagerie diagnostique ou analyses de laboratoire);
- établir un plan efficace de prise en charge, notamment :
 - a. prescrire un traitement local et/ou systémique approprié;
 - b. adresser le patient à un spécialiste, s'il y a lieu;
 - c. donner des conseils et des renseignements, notamment sur la prévention d'autres affections cutanées (p. ex. exposition au soleil).